

59 rue du Rocher
75008 Paris

PP 53 / 28.11.08 / 14.05

☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Arrêts de travail : la pantalonnade !

L'imposition des indemnités journalières des accidents du travail révèle un sauve-qui-peut du gouvernement qui ne montre :

- aucun égard pour les personnes qui ont souffert à cause du travail et qui ont en compensation une des plus mauvaises indemnisations que l'on peut accorder, en particulier pour les cadres ;

- aucun égard pour les partenaires sociaux qui doivent être consultés, au moins dans le domaine de la santé au travail ;

- aucun égard pour l'équilibre de cette prestation déjà fortement amputée par son plafonnement, sa division en deux parts et sa révision régulière. C'est bien une des raisons de fond pour laquelle la CFE-CGC avait refusé l'accord pérennisant cette indemnisation à la différence de la CFTC, de la CFDT et de FO qui n'y trouvaient rien à redire pour l'encadrement !

Cette disposition touche les accidents du travail parmi lesquels prédominent les impacts du stress. Elle va se traduire par une chasse aux sorcières et une diminution des indemnités des salariés qui n'auront, pour se consoler, que la perspective de travailler jusque 70 ans !

Service Communication

Stéphanie Forge

☎ : 01 55 30 12 58

Fax : 01 55 30 12 60

Mél : forge@cfecgc.fr

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES 2008 →

www.toutsurlesprudhommes.com

AU SERVICE DE L'ENCADREMENT
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN



Le +syndical